

Journée d'étude

Vendredi 29 novembre 2019

**« LES AIDES ECONOMIQUES LOCALES :
DE QUEL DROIT ? »**

L'interventionnisme économique local est susceptible de prendre deux formes. D'une part, la prise en charge de certaines activités à caractère économique par le biais de la création de services publics. D'autre part, l'octroi d'aides économiques. Ayant moins retenu l'attention des observateurs, cette seconde manière d'agir n'en est pas moins au cœur de l'actualité d'un triple point de vue. D'abord, l'actualité politique : régulièrement, les collectivités territoriales se retrouvent dans la situation de devoir aider une entreprise située sur leur territoire. Ensuite, l'actualité financière : de nombreux rapports, notamment de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des Finances, ont pu s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de ces aides. Enfin, l'actualité juridique : la loi NOTRe du 7 août 2015 et ses textes d'application ont revu la gouvernance de ces aides et affirmé la primauté de l'échelon régional ; la circulaire du Premier ministre en date du 5 février 2019 a rappelé que le régime de ces aides est très marqué par le droit de l'Union européenne.

Organisée conjointement par l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS) et le Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE), la présente journée d'étude a pour objet de mieux cerner le droit applicable aux aides économiques locales, lequel apparaît à l'interface : du droit des collectivités territoriales et du droit public économique ; du droit textuel et du droit jurisprudentiel ; du droit interne et du droit de l'Union européenne.

Les actes de cette journée seront publiés sous la forme d'un ouvrage collectif.



**Centre Panthéon
Salle 1
Galerie Soufflot, 1^{er} étage
12, place du Panthéon, 75005 Paris**



9h Allocutions d'ouverture :

- Christine Noiville, *Directrice de recherche au CNRS, Directrice de l'ISJPS.*
- Virginie Donier, *Professeur à l'Université de Toulon, Présidente du conseil scientifique du GRALE.*

Introduction : Olivier Renaudie, *Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Codirecteur du GRALE.*

9h30 Matinée

**Sous la présidence de Virginie Donier,
Professeur à l'Université de Toulon,
Présidente du conseil scientifique du GRALE**

La notion :

« Qu'est-ce qu'une aide économique locale ? » : Jean-Marie Pontier, *Professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille.*

Les acteurs :

- « Le conseil régional est-il titulaire d'une compétence de principe en matière d'aides économiques locales ? » : Julien Martin, *Professeur à l'Université de Bordeaux.*
- « Que reste-t-il de la compétence communale en matière d'aides économiques locales ? » : Florian Poulet, *Professeur à l'Université d'Evry-Val d'Essonne (Paris-Saclay).*

Les outils :

- « Aides économiques locales et contrat » : Pierre Bourdon, *Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise.*
- « Aides économiques locales et fiscalité » : Alexandre Maitrot de Lamotte, *Professeur à l'Université Paris-Est Créteil, Directeur du Master « Droit fiscal », spécialité « fiscalité appliquée ».*

Débat et déjeuner

14h Après-midi :

**Sous la présidence de Rozen Noguellou,
Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne,
Codirectrice du Master 2 « Droit public des affaires ».**

Le contrôle juridictionnel :

- « Le contrôle par la Cour de justice de l'Union européenne » : Laure Clément-Wilz, *Professeur à l'Université Paris-Est Créteil.*
- « Le contrôle par le juge administratif » : Laetitia Janicot, *Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise.*
- « Le contrôle par les juridictions financières » : Matthieu Conan, *Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Directeur du Master 2 « Droit des finances publiques » et « Droit et gestion financière des collectivités publiques ».*

Les régimes spécifiques :

- « Les aides locales aux entreprises en difficulté » : Sébastien Ferrari, *Professeur à l'Université de Grenoble Alpes.*
- « Les aides locales au cinéma » : Marie-Odile Diemer, *Maître de conférences à l'Université de Nice Côte d'Azur.*

Rapport de synthèse : Anémone Cartier-Bresson, *Professeur à l'Université Paris Descartes.*